

RAPPORT ANNUEL

2018



Promotion
allaitement maternel
Suisse

TABLE DES MATIÈRES

Préface	3
1. Stratégie	
Vision.....	4
Fondation Promotion allaitement maternel Suisse	4
Champs d'action stratégique	5
Principes d'action	5
2. Rapport d'activités	
Transmettre les connaissances	6
Encourager la mise en réseau	10
Faciliter la conciliation entre allaitement et travail	14
Surveiller les activités promotionnelles de l'industrie....	16
Influer sur les processus de décision	18
Renforcer l'organisation	20
3. Finances	
Compte de résultat	22
Bilan	23
Rapport de l'organe de révision	24
Soutien financier	25
4. Perspectives	26
Annexe	
Membres fondateurs	27
Conseil de fondation	27
Commission scientifique	27
Secrétariat	28
Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel	28
Codex Panel	28

Impressum

Éditeur

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87, 3007 Berne
tél. 031 381 49 66, fax 031 381 49 67
e-mail : contact@stillfoerderung.ch

Textes

Promotion allaitement maternel Suisse

Illustrations et mise en page

Judith Zaugg, Berne

Impression

Ast & Fischer AG, Wabern

Tirage

100 exemplaires en français
430 exemplaires en allemand

2018 : les pères et les employeurs en ligne de mire – et un départ

Être père aujourd’hui est une tâche ardue. Non seulement le père continue à assurer en grande partie la sécurité matérielle de sa famille par son activité rémunérée, mais il doit également être présent et compétent pour elle. Cela représente un sacré défi. En collaboration avec l’association männer.ch, un nouveau dépliant avec des informations pour les pères a été publié : « Tu souhaites le meilleur pour ton enfant ? Alors, donne-le-lui ! ». Des études ont démontré que la possibilité et la durée de l’allaitement dépendent énormément du papa. La nouvelle information a pour but de donner confiance aux pères de pouvoir assumer leur rôle. Les mères quant à elles sont invitées à encourager leur partenaire à instaurer un rapport autonome avec l’enfant.

En déposant la motion « Les pauses d’allaitement rémunérées doivent être financées par le régime des allocations pour perte de gain », la conseillère nationale Maya Graf a repris le problème du financement des pauses d’allaitement par les employeurs. Une prise en charge des coûts par le régime des APG serait importante surtout dans le cas des petites et moyennes entreprises afin d’éviter que celles-ci exercent une pression sur les mères de sevrer précocement. Il faut le soutien des employeurs et de la société pour que travail rémunéré et allaitement maternel puissent être conciliés.

En tant que membre et présidente du conseil de fondation, j’ai pu contribuer à façonner Promotion allaitement maternel Suisse depuis ses débuts en l’an 2000. J’ai eu le plaisir de travailler avec des directrices faisant preuve de compétence, d’engagement et d’idées novatrices et compter sur les connaissances des membres du conseil de fondation ainsi que des experts et expertes. Mes sincères remerciements vont à toutes ces personnes !

Nous pouvons être fiers de tout ce que nous avons accompli. Parmi les points forts dont je me souviens particulièrement, j’aimerais citer la publication de la brochure d’allaitement qui entretemps est disponible en douze versions linguistiques, les colloques passionnants organisés dans le cadre de la semaine mondiale de l’allaitement maternel – dont avant tout la conférence sur les oligosaccharides dans le lait maternel présentée en 2012 par le professeur Thierry Hennet (Université de Zurich) – et l’élaboration et la publication de la bande dessinée « Nouveaux horizons ». Plusieurs conditions cadres importantes ont également changé au cours de ces années : la convention de l’Organisation internationale du Travail sur la protection de la maternité a été ratifiée et l’ordonnance concernant la rémunération des pauses d’allaitement est entrée en vigueur.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour que l’allaitement maternel soit reconnu comme la chose la plus naturelle par la société. Je souhaite à ma successeuse désignée, la conseillère nationale Yvonne Feri, aux employées de la fondation, aux membres du conseil de fondation, aux experts et expertes tout le succès possible dans le développement de la fondation et j’espère que l’allaitement continuera à gagner en importance au cours des prochaines années. Pour que les générations futures puissent elles aussi bénéficier d’un départ optimal dans la vie !

Ursula Zybach
Présidente

1. STRATÉGIE

Vision

Promotion allaitement maternel Suisse a pour but que le plus grand nombre possible d'enfants soient exclusivement allaités pendant les (quatre à) six mois suivant la naissance et que l'allaitement soit poursuivi également après l'introduction d'aliments de complément.

Fondation Promotion allaitement maternel Suisse

Promotion allaitement maternel Suisse est un centre de compétences national indépendant qui met ses services à disposition de tous les groupes professionnels et organisations actifs dans les domaines de la grossesse, de l'accouchement et de la petite enfance. Elle sert de plateforme d'informations pour les parents et s'emploie en faveur de conditions juridiques et sociales optimales pour l'allaitement maternel. Promotion allaitement maternel Suisse s'occupe de la politique de la santé et participe activement au réseau de la santé publique établi en Suisse.

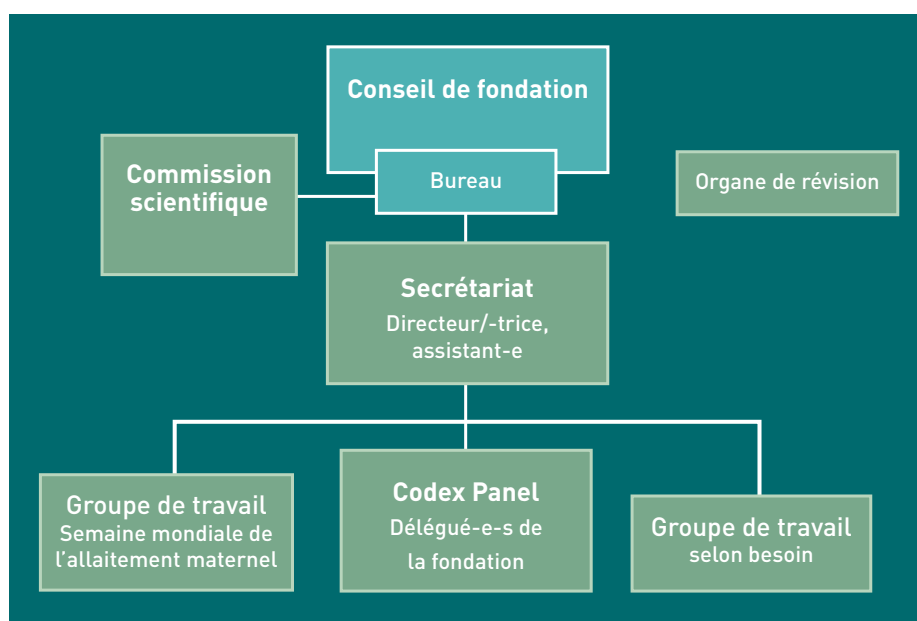
La fondation a son siège auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), à Köniz. Ses activités étant reconnues d'utilité publique, elle est exonérée d'impôts. Son secrétariat est doté de 120 % de postes et emploie une directrice et une assistante. Le conseil de

fondation ainsi que les autres organes regroupent des spécialistes qui travaillent à titre bénévole ou pour un salaire réduit.

Promotion allaitement maternel Suisse est soutenue par ces organisations et institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé :

- Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL)
- Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)
- Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)
- Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
- Comité suisse pour l'UNICEF
- Croix-Rouge suisse (CRS)
- Fédération des médecins suisses (FMH)
- Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
- La Leche League Suisse (LLL CH)
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- Promotion Santé Suisse
- Santé publique Suisse
- Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)
- Société Suisse de Pédiatrie (SSP)

Organigramme de Promotion allaitement maternel Suisse



Champs d'action stratégique

1. Transmettre les connaissances

Aux spécialistes et aux parents, Promotion allaitement maternel Suisse garantit un accès aux informations sur l'allaitement maternel afin de leur permettre de prendre les décisions adaptées à l'actuelle situation de vie en ce qui concerne l'allaitement. Les informations doivent être indépendantes de tout produit ou entreprise. Une attention particulière est prêtée aux familles défavorisées sur le plan socioéconomique, aux jeunes parents et aux parents issus de la migration.

2. Encourager la mise en réseau

Promotion allaitement maternel Suisse est l'interlocuteur central en matière d'allaitement en Suisse. En tant que centre de compétences national, elle assure la mise en réseau des groupes professionnels et autres parties prenantes du domaine. Elle s'engage pour que toutes les organisations concernées transmettent des messages cohérents sur l'allaitement maternel.

3. Faciliter la conciliation entre allaitement et travail rémunéré

Selon les lois en vigueur en Suisse, l'allaitement maternel pendant le travail est protégé au cours de la première année de vie de l'enfant. Promotion allaitement maternel Suisse s'engage pour que l'allaitement et l'extraction du lait au poste de travail soient acceptés et encouragés.

4. Surveiller les activités promotionnelles de l'industrie et intervenir si besoin est

Dans le cadre du Codex Panel, Promotion allaitement maternel Suisse surveille les activités de l'industrie d'aliments pour nourrissons. Elle entretient des contacts avec les fabricants dans le but de les inciter à respecter entièrement la protection de l'allaitement maternel lors de la commercialisation des préparations pour nourrissons.

5. Influencer sur les processus de décision

Promotion allaitement maternel Suisse positionne l'allaitement maternel comme un aspect important de la santé publique et s'emploie à ce qu'il soit ancré dans les stratégies et mesures cantonales et fédérales liées à la promotion de la santé et la prévention.

6. Renforcer l'organisation

Promotion allaitement maternel Suisse assure le financement de ses activités opérationnelles grâce à une gestion des processus adaptée. Des structures souples du secrétariat et des organes contribuent à une utilisation efficace des ressources.

Principes d'action

En ce qui concerne l'allaitement maternel, Promotion allaitement maternel Suisse base son travail sur les principes suivants :

- tenir compte de la santé dans tous les domaines de décision publics
- accroître l'égalité des chances en matière de santé.

La décision des parents de renoncer à l'allaitement, pour des raisons médicales ou autres, est entièrement respectée.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

La structure de ce rapport d'activités se base sur les champs d'action stratégique.

1. Transmettre les connaissances

Aux spécialistes et aux parents, Promotion allaitement maternel Suisse garantit un accès aux informations sur l'allaitement maternel afin de leur permettre de prendre les décisions adaptées à l'actuelle situation de vie en ce qui concerne l'allaitement. Les informations doivent être indépendantes de tout produit ou entreprise. Une attention particulière est prêtée aux familles défavorisées sur le plan socioéconomique, aux jeunes parents et aux parents issus de la migration.

Informations fondamentales sur l'allaitement

La protection et la promotion de l'allaitement maternel répondent à la stratégie globale de l'OMS dont le but est de mettre en œuvre des mesures pour garantir une alimentation optimale des nourrissons et petits enfants. Cette initiative a été prise suite au constat que dans les années 1980 et 1990, le taux d'allaitement a baissé dans le monde entier tandis qu'un nombre élevé de nourrissons mouraient de dénutrition ou d'infections.

Promotion allaitement maternel Suisse recommande un allaitement exclusif pendant (quatre à) six mois et de poursuivre l'allaitement après l'introduction d'aliments de complément, et ce aussi longtemps que la mère et l'enfant le désirent.

Selon la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), tous les enfants devraient être exclusivement nourris au sein jusqu'à l'âge de six mois, l'allaitement pouvant être poursuivi jusqu'à l'âge de deux ans et au-delà même après l'introduction d'ali-

ments de complément. La Société Suisse de Pédiatrie (SSP) a pris soin de formuler ses recommandations de manière ouverte et flexible. Elle estime qu'il est souhaitable de nourrir le bébé exclusivement au sein jusqu'à l'âge de six mois. L'introduction d'aliments de complément selon les besoins individuels *peut* commencer au plus tôt à la fin du quatrième mois de vie et *doit* commencer au plus tard au début du septième mois.

À court terme, l'allaitement réduit le risque d'infections (nez, gorge, oreilles et tractus gastro-intestinal), de maladies cardiovasculaires, de surpoids, de diabète de type 2, d'affections du système immunitaire et de cancer chez l'enfant. Il protège contre la mort subite du nourrisson et facilite le bonding. Puisque bon nombre d'hospitalisations peuvent être évitées grâce à l'allaitement, il contribue à réduire les coûts de la santé. C'est le meilleur aliment pour le bébé et une mesure adéquate de prévention primaire. Les mères qui allaitent sont moins à risque de développer un cancer du sein et elles retrouvent plus rapidement leur poids normal. L'allaitement a également des effets positifs sur le lien entre mère et enfant et sur la perception du stress.

Études sur l'allaitement maternel

Des études transversales sur l'alimentation des nourrissons, effectuées en 1994¹, 2003² et 2014³ sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, ont permis d'analyser le taux d'allaitement en Suisse. La durée de l'allaitement a augmenté de manière significative entre 1994 et 2003, puis elle est restée constante jusqu'en 2014. Somme toute, les recommandations actuelles concernant l'allaitement ne sont toutefois pas encore suivies de manière satisfaisante.

¹ Conzelmann-Auer C., Ackermann-Liebrich U. Frequency and duration of breastfeeding in Switzerland. *Soz.-Praeventivmed.* 1995;4396-398

² Merten S., Dratva J., Ackermann-Liebrich U. Do Baby-Friendly hospitals influence breastfeeding duration on a national level? *Pediatrics.* 2005;116;e702-e708

³ Gross K., Späth A., Dratva J., Zemp Stutz E. SWIFS – Swiss Infant Feeding Study. Eine nationale Studie zur Säuglingsernährung und Gesundheit im ersten Lebensjahr. Basel, 2014 (www.swisstph.ch/swifs/d.html)

La Swiss Infant Feeding Study (SWIFS), menée en 2014, montre que la volonté d'allaiter est largement répandue en Suisse. Près de 95 % des mères le font juste après l'accouchement. Pourtant, le taux d'allaitement exclusif diminue à 71 % durant les deux premiers mois de vie et à 62 % durant les troisième et quatrième mois. Seuls 40 % des enfants sont encore allaités à l'âge de six mois. Beaucoup de mères sèvreront donc à un moment que les organisations spécialisées considèrent comme loin d'être optimal pour la santé des nouveau-nés. Aucune évolution significative concernant ces faits n'a été observée au cours des dernières années.

L'enquête réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a en outre démontré que la durée de l'allaitement varie fortement selon l'âge de la mère, le niveau de formation et l'activité professionnelle des parents, l'attitude du père et l'origine géographique et culturelle. Une mère plus âgée ou qui a un partenaire, des parents avec un niveau de formation élevé et des pères qui adoptent une position favorable à l'allaitement sont des facteurs qui contribuent à un allaitement prolongé. À l'instar des enquêtes précédentes, la nouvelle étude indique que les enfants nés dans des hôpitaux favorables à l'allaitement maternel sont nourris au sein plus longtemps que les autres.

Les résultats de l'étude laissent supposer que les mères qui sont encouragées dans leur volonté d'allaiter – par le père, leur entourage privé, le personnel des hôpitaux, les spécialistes ou au travail – ont de meilleures chances de mettre en pratique cette intention durant une période prolongée. Le monde du travail prend une influence grandissante parce que les mères rentrent plus tôt à leur place de travail qu'en 2003, et ce souvent avec des taux d'emploi plus élevés. Une mère sur quatre a mentionné le fait de ne pas pouvoir concilier travail et allaitement comme une raison du sevrage précoce. Parmi les mères exerçant une activité professionnelle, une femme sur dix seulement a déclaré avoir été informée par l'employeur de ses droits en tant que mère allaitante.

L'enquête menée en 2014 a par ailleurs montré que pratiquement toutes les femmes enceintes et toutes les mères ont bénéficié de conseils en cas d'allaitement, qu'elles ont jugés très utiles en règle générale.



2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Matériel d'information

Les informations indépendantes et basées sur les connaissances scientifiques aident les parents à se préparer de manière optimale à la période d'allaitement. L'ensemble de ce matériel peut être commandé sur www.allaiter.ch/shop.

Brochure « Allaiter – pour bien démarrer dans la vie »



La brochure s'adresse aux (futurs) parents et informe sur les aspects essentiels concernant l'allaitement maternel. Très appréciée par le public, elle est disponible en douze langues. À part les langues nationales, ce sont l'albanais, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le portugais, le serbe/croate, le tamoul, le tigrinya et le turc. Près de 66 000 brochures ont été distribuées en 2018. À titre de comparaison : environ 85 000 accouchements par an sont enregistrés en Suisse.

Brochures de l'administration fédérale aux sujets de la maternité, de l'alimentation de la mère et de l'enfant

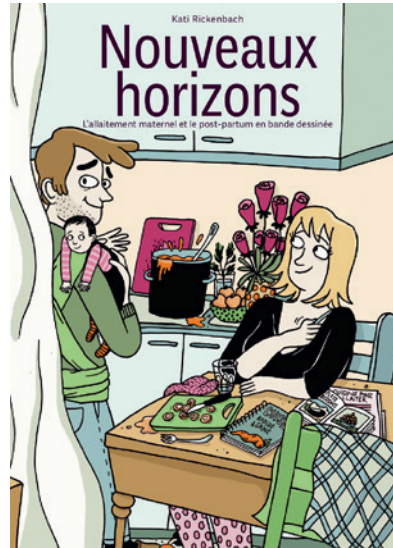
Plusieurs brochures publiées par des offices fédéraux sont également disponibles dans la boutique en ligne de Promotion allaitement maternel Suisse. Les commandes sont transmises au « shop publications fédérales ».

Au cours de l'année 2018, 15 000 brochures environ ont été commandées de cette manière.

Questions fréquemment posées

Des informations complémentaires au sujet de l'allaitement maternel se trouvent sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse sous la rubrique « Questions et réponses ».

« Nouveaux horizons » – l'allaitement et le post-partum en bande dessinée



La naissance d'un enfant marque le départ pour un voyage riche en nouvelles expériences – surtout s'il s'agit de la première fois. La bande dessinée « Nouveaux horizons » décrit le parcours des jeunes parents Louise et Tom de la naissance de leur petite fille Anne jusqu'au retour progressif à un quotidien normal, en passant par les diverses phases du post-partum.

La bande dessinée existe en français et en allemand (« Neuland »). Plus de 400 exemplaires ont été commandés en 2017, dont un tiers dans les librairies, ce qui prouve que l'ouvrage a trouvé sa place dans le commerce également.



Brochure pour les pères et les mères



La brochure est conçue de manière à éveiller l'intérêt du groupe cible des jeunes adultes, et ce tant au niveau du contenu que du graphisme. Divisée en deux parties distinctes, elle s'adresse non seulement à la future mère, mais également et directement à son partenaire. Les informations sont présentées sous forme de messages simples. Quelque 3600 exemplaires de l'opuscule ont été commandés en 2018.

Nouveau dépliant pour les pères : « Tu souhaites le meilleur pour ton enfant ? Alors, donne-le-lui ! »

Être père aujourd'hui est une tâche ardue. Non seulement le père continue à assurer en grande partie la sécurité matérielle de sa famille par son activité rémunérée, mais il doit également être présent et compétent pour elle. Cela représente un sacré défi. En collaboration avec l'association männer.ch, un nouveau dépliant avec des informations pour les pères a été publié.

Au milieu d'une tempête d'attentes contradictoires, chaque père doit trouver le rôle qui lui convient. L'important est d'instaurer une relation avec l'enfant et de créer sa manière personnelle d'exercer le rôle de père. Un effet secondaire apprécié de cette attitude : plus l'homme se sentira sûr de sa relation et de ses capacités en tant que papa, moins les critiques le toucheront et moins il risquera d'être agacé par l'intimité de la relation entre sa compagne et le bébé. Des études ont démontré que la possibilité et la durée de l'allaitement au sein dépendent énormément du papa. La nouvelle information a pour but de donner confiance aux pères de pouvoir assumer leur rôle. Elle peut être consultée directement sur le site internet ou bien imprimée et remise comme dépliant. Dans la partie destinée aux mères, celles-ci sont invitées à encourager leur partenaire à instaurer un rapport autonome avec le bébé.

Vidéo de formation « Breast is best »

Des versions française, allemande, italienne et anglaise du DVD « Breast is best », une vidéo de formation qui a reçu plusieurs prix, sont disponibles. En 2018, environ 80 exemplaires ont été achetés par des spécialistes. Promotion allaitement maternel Suisse se charge également de la distribution du DVD en France, en Allemagne et en Autriche.

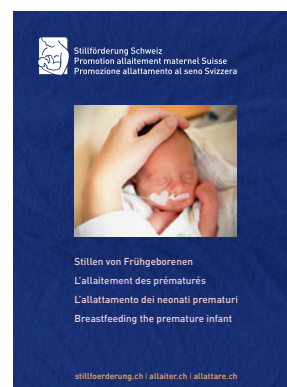
Court métrage « Breast is best » en 14 langues

Ce court métrage sur l'allaitement, le lait maternel et le premier contact avec le nouveau-né a été réalisé en 2016 sur la base du film de formation « Breast is best ». Disponible en 14 langues (français, allemand, italien, albanais, anglais, arabe, espagnol, farsi, kurde, portugais, somali, tamoul, tigrinya et turc), il peut également apporter un soutien aux spécialistes qui s'occupent de parents allophones. Il peut être consulté gratuitement sur www.allaiter.ch/courtmetrage. En 2018, il a été accédé environ 36 700 fois.

Film « L'allaitement des prématurés »

Le lait maternel est particulièrement important pour les prématurés. Il leur permet de rattraper le retard de développement qu'ils accusent par rapport aux enfants nés à terme. Des études récentes ont démontré des effets positifs sur le développement du cerveau et la fonction cardiaque. Mais les mères qui souhaitent allaiter leur prématuré sont souvent confrontées à des difficultés au début. Ce film, qui existe en français, allemand, italien et anglais, leur montre comment elles peuvent réussir l'allaitement.

Au cours de l'année 2018, plus de 6000 personnes ont visionné gratuitement le film sur www.allaiter.ch/premature. Il peut également être commandé sous forme de DVD avec les quatre versions linguistiques français, allemand, italien et anglais.



2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

2. Encourager la mise en réseau

Promotion allaitement maternel Suisse est l'interlocuteur central en matière d'allaitement en Suisse. En tant que centre de compétences national, elle assure la mise en réseau des groupes professionnels et autres parties prenantes du domaine. Elle s'engage pour que toutes les organisations concernées transmettent des messages cohérents sur l'allaitement maternel.

Symposium interdisciplinaire à Zurich

Un nombre record de plus de 150 personnes ont participé au colloque de Zurich, consacré au diabète gestationnel, à l'obtention du colostrum et aux banques de lait. La plupart des feedback étaient positifs. Nous remercions vivement l'Hôpital universitaire de Zurich et Dr Katharina Quack Lötscher.

L'exposé de **Christa Herzog-Isler** (consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC, formatrice d'adultes diplômée, collaboratrice de l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation, spécialiste en alimentation des enfants avec des fentes labio-palatines) avait pour thème l'obtention du colostrum pendant la grossesse. L'accent mis sur la pratique a été particulièrement apprécié par le public.

En relation avec le diabète gestationnel et la directive concernant le procédé chez les nouveau-nés, l'obtention prépartale de colostrum gagne en importance. Chez les nouveau-nés de mères diabétiques, il faut s'attendre à une hypoglycémie temporaire après la naissance. L'obtention pré- ou postpartale de colostrum est un excellent moyen de combler la période critique des 30 minutes post partum et d'éviter, dans la mesure du possible, l'utilisation d'aliments formula. Des données concernant l'augmentation de la quantité de lait ont été présentées ainsi que des cas exemplaires pour différentes indications d'obtention de colostrum. Suggestions pour un concept qui peut être mis en œuvre à l'hôpital :

- Responsabilité, transfert, réseau
- Directives écrites, formation
- Mise en œuvre à l'interne et à l'externe
- Motivation des mères, informations avant l'accouchement, flyer
- Instructions pré- et postnatales
- Matériel pour stocker le colostrum
- Feedback des mères après l'accouchement au moyen d'un questionnaire



Dr med. Cora Vökt (Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH, consultante en lactation IBCLC) a présenté une introduction aux bases du diabète gestationnel.

Les modifications hormonales liées à la grossesse causent un besoin accru d'insuline chez la future mère. Lorsque son pancréas n'est pas en mesure de couvrir ce besoin par une augmentation de la production, il en résulte un diabète gestationnel. Si celui-ci n'est pas détecté ou pas traité, le taux de glucose élevé est transféré, via le placenta, au fœtus, qui réagit en augmentant sa propre production d'insuline. Cette insuline ne peut pas franchir la barrière vers le placenta, et son taux élevé favorise la croissance du fœtus et l'accumulation de graisse. Les bébés sont alors d'une taille et d'un poids trop importants, ce qui rend l'accouchement plus difficile et augmente le risque d'interventions chirurgicales, de dystocies des épaules et de césariennes.

Une fois le cordon ombilical coupé, le glucose de la mère n'est plus transféré au fœtus. Il manque alors le substrat pour l'insuline produite en abondance quand l'enfant se trouvait encore dans l'utérus, ce qui peut provoquer des hypoglycémies graves et persistantes. Le transfert à l'unité de soins intensifs en néonatalogie peut s'avérer nécessaire et, par conséquent, une séparation de la mère et de l'enfant. Dans la plupart des cas, il est possible d'éviter les hypoglycémies graves par une alimentation précoce et la surveillance du taux de glucose. Il a été démontré que le lait maternel, c'est-à-dire le colostrum, peut stabiliser le taux de glucose chez le nouveau-né de manière plus efficace que l'alimentation aux substituts du lait maternel. Étant donné que pas tous les enfants boivent suffisamment de lait maternel (ou qu'il n'est pas facile d'effectuer un contrôle), la Société Suisse de Néonatalogie recommande de proposer une préparation initiale après la tétée à tous les nouveau-nés ayant un risque accru d'hypoglycémie, et ce jusqu'au moment où la quantité de lait maternel est suffisante. Pourtant, ce procédé entrave souvent le début et la durée de l'allaitement.

Jacqueline Barin (MSc, Haute école spécialisée bernoise HAFL) a présenté son enquête sur les banques de lait et sur l'échange et la vente de lait maternel.

Si l'utilisation de lait de donneuses non pasteurisé est de plus en plus populaire, elle suscite également des controverses. Cependant, les connaissances sur la manière de laquelle le lait de donneuses est utilisé et le fonctionnement des marchés en Suisse font encore défaut. L'étude initiée par Promotion allaitement maternel Suisse avait pour objectif d'analyser les motivations, les pratiques et les expériences de mères qui ont participé à des réseaux privés d'échange de lait maternel. De plus, les sources de lait maternel disponibles en ligne ont été examinées en ce qui concerne les bases légales, les prix, la participation, la qualité et la sécurité. Plusieurs plateformes en ligne consacrées à l'échange ou la vente de lait maternel ont été identifiées. Elles n'offraient qu'une responsabilité limitée ou pas d'informations détaillées sur la réduction du risque. Dans la pratique, les screenings, les contrôles médicaux approfondis, les tests sanguins et les protocoles d'hygiène ont été effectués de différentes manières voire pas du tout. En Suisse, il n'existe aucune base légale pour l'utilisation du lait de donneuses. L'augmentation de la demande se traduit par une offre croissante d'échanges informels de lait. Pourtant, l'absence d'un suivi médical, d'infrastructures, de réglementations et de l'accès aux banques de lait de donneuses comporte des risques pour la santé des mères et des nourrissons. Les résultats de cette étude pourraient contribuer à mieux comprendre les besoins des mères et à encourager des interventions dans le domaine de la santé publique, des pratiques cliniques et des stratégies visant à promouvoir la santé des mères et des nourrissons.

Suite aux exposés, un large débat s'est engagé, alimenté par une grande variété de questions posées par le public. Les échanges se poursuivent pendant l'apéro pris en commun.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Symposium interdisciplinaire à Lausanne

À Lausanne, le colloque interdisciplinaire sur la compétence transculturelle a attiré 65 personnes dont la majorité a jugé les informations obtenues comme intéressantes et utiles pour la pratique. Nous remercions sincèrement l'équipe du CHUV, Pascale Gerdy Mamet et Valérie Avignon.

La compétence transculturelle décrit la faculté d'interagir professionnellement dans un contexte de migration. L'aspect central de cette compétence est de discerner les besoins de l'accouchée et de sa famille, d'en déduire les actions adaptées à la situation tout en tenant compte des valeurs et des croyances de chacun. L'objectif de ce symposium était d'apporter un soutien aux spécialistes qui s'occupent des femmes et des familles vivant en Suisse mais provenant de cultures différentes.

En guise d'introduction, **Valérie Avignon** (sage-femme, MSc in Midwifery) a présenté différents rites d'enfantement.

Dans son livre « Venir au monde : Les rites de l'enfantement sur les cinq continents » (2007) Lise Bartoli montre qu'il existe de très nombreux rites et coutumes autour de la naissance. L'allaitement n'est pas exclu de ces traditions dont certaines se retrouvent même dans des régions très différentes du monde. Certaines de ces croyances peuvent entrer en conflit avec nos propres croyances ou certitudes scientifiques. Connaître ces rites est un premier pas. Comprendre en quoi la migration peut avoir un impact sur l'allaitement en est un autre. Arriver dans un nouveau pays, dans une nouvelle culture influe sur les attitudes, et en particulier celle concernant l'allaitement, chez les mères et chez les pères. Pour aider ces couples nous devons changer notre approche, pas seulement en tenant compte de leur culture et de la façon individuelle dont elle se modifie au contact de la nôtre mais aussi en tenant compte de notre propre culture et de la façon dont elle interfère dans notre jugement : il nous faut développer nos compétences transculturelles.

Patricia Perrenoud (professeure HES associée) a par la suite analysé les changements auxquels les pratiques autour de l'allaitement maternel sont soumises à l'ère de la superdiversité.

Les professionnels de la santé ont pour objectif d'offrir des soins et un accompagnement personnalisés à chaque famille quelle que soit son origine sociale ou culturelle. Dans un monde devenu globalisé depuis quelques décennies – impliquant une migration des personnes, des objets et des idées – ces professionnels s'interrogent sur les adaptations que la conséquente diversité implique pour leur quotidien. L'exposé a proposé tout d'abord une réflexion éthique et pratique autour de définitions importantes pour questionner le culturel. Issue de l'anthropologie, cette réflexion a souligné l'importance d'actualiser nos façons de parler de culture pour être opérationnels au quotidien et pour respecter la personnalité des personnes soignées. Ensuite, plus concrètement, la présentation a abordé des résultats de recherche touchant à la grande diversité des représentations et des pratiques autour de l'allaitement. Fidèle à l'approche anthropologique, il s'agira notamment de relier ces représentations et pratiques aux contextes sociaux qui les influencent. En d'autres mots, il s'agira de voir comment en prêtant plus attention au contexte social, médiatique et économique, l'on parvient finalement à porter une attention plus fine à la personne.

L'exposé d'**Odile Evequoz** (sage-femme indépendante) sur le thème de l'allaitement en situation de déracinement était orienté vers la pratique.

Les mamans en situation de migration – beaucoup d'entre elles primo-arrivantes et seules, vivant dans des foyers d'accueil – sont déracinées et ont perdu les repères et la sécurité que leur environnement familial et culturel leur offrirait comme soutien dans le pays d'origine. Elles se trouvent confrontées à des difficultés d'adaptation à la langue, au rythme de vie, aux conditions socio-économiques précaires dans lesquelles elles doivent accueillir leur enfant. L'isolement constitue le plus grand problème pour elles. Il peut les entraîner insensiblement dans une forme larvée de dépression à bas bruit. La plupart de ces femmes allaitent et ne se posent pas la question d'un éventuel choix de sevrage. L'allaitement lui-même est naturel et se passe sans problème. Leur bon sens inné les guide spontanément. L'allaitement leur apporte même la sécurité de l'attachement à leur enfant, à qui elles peuvent se référer affectivement et pour qui leur nouvelle vie dans leur pays d'accueil prend un sens. Les difficultés qui sont accrues si elles vivent seules et/ou séparées du père de leur enfant viennent souvent de leur adaptation pénible au rythme de vie et aux habitudes culturelles différentes pour elles, au manque de relais, à l'espace restreint de leur lieu de vie, à l'absence de leur mère et de leurs proches, tout cela engendrant chez elles un stress qui se transmet au nouveau-né et se traduit chez l'enfant par un état nerveux, des pleurs fréquents et des difficultés d'endormissement, un manque de sommeil chez la mère, un manque d'entrain et d'appétit, une hypogalactie, etc.

Jacqueline Barin (MSc, Haute école spécialisée bernoise HAFL) a présenté son enquête sur les banques de lait et sur l'échange et la vente de lait maternel également à Lausanne, tout en mettant l'accent sur la compétence transculturelle.

Tous les transparents présentés lors des interventions peuvent être consultés sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse.

Nous remercions Promotion Santé Suisse et Medela SA pour le soutien accordé à ces symposiums.

Présence lors de congrès

Comme dans les années précédentes, Promotion allaitement maternel Suisse était présente à plusieurs manifestations, dont la **Journée d'études de l'ASCPE** (Association suisse des consultations parents-enfants) à Lucerne, au **Congrès de la FSSF** (Fédération suisse des sages-femmes) à Baden, au **Congrès de la SSGO** (Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique) à Interlaken et au **Congrès de la SSP** (Société Suisse de Pédiatrie) à Lausanne.

Promotion allaitement maternel Suisse remercie toutes les personnes qui, à ces différentes occasions, ont manifesté de l'intérêt pour ses stands.

Envoi de matériel aux cabinets de gynécologie

Dans un souci de fournir aux futurs parents les connaissances pertinentes déjà pendant la période de grossesse et d'augmenter la notoriété du matériel d'information auprès des gynécologues, Promotion allaitement maternel Suisse a envoyé des exemplaires de brochures et flyers à plus de 900 cabinets.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

3. Faciliter la conciliation entre allaitement et travail rémunéré

Selon les lois en vigueur en Suisse, l'allaitement maternel pendant le travail est protégé au cours de la première année de vie de l'enfant. Promotion allaitement maternel Suisse s'engage pour que l'allaitement et l'extraction du lait au poste de travail soient acceptés et encouragés.

Il est possible de concilier allaitement et travail rémunéré. La personne qui s'occupe de l'enfant peut l'emmener au lieu de travail de la mère, ou celle-ci peut tirer le lait.

Ce sujet fait l'objet de diverses dispositions de la loi sur le travail (LTr) et des ordonnances y relatives (OLT 1 et OLT 3) :

- L'entreprise doit mettre à disposition un local où les mères allaitantes peuvent s'allonger et se reposer dans des conditions adéquates (art. 34 OLT 3).
- Le temps nécessaire à l'allaitement ou à l'extraction du lait doit être mis à disposition des mères qui allaitent. Durant la première année de vie de l'enfant, les pauses d'allaitement suivantes doivent être rémunérées : 30 minutes au minimum pour une durée de travail quotidien jusqu'à quatre heures, 60 minutes au minimum pour plus de quatre heures par jour et 90 minutes au minimum pour plus de sept heures par jour (art. 60, al. 2 OLT 1).
- Aucun rattrapage, ni antérieur, ni ultérieur, n'est dû pour le temps consacré à l'allaitement, qui n'est pas non plus imputé sur d'autres périodes de repos, comme par exemple les vacances (art. 35a, al. 2 LTr).
- Ne sont pas soumis à la loi sur le travail l'administration publique – les dispositions en vigueur relatives à l'allaitement sont pourtant semblables à la loi fédérale – et le secteur de l'agriculture. Les dispositions de la loi sur le travail ne sont pas non plus valables pour les cadres. Pour les détails, voir les articles 2 et 3 de la LTr.

Rémunération des pauses d'allaitement

Des explications relatives aux nombreuses questions relevant du domaine juridique qui ont été adressées à Promotion allaitement maternel Suisse peuvent être consultées en français, allemand et italien sur le site internet (rubrique « Questions et réponses »).

La check-list pour les mères qui retournent au travail et qui souhaitent continuer d'allaiter ou de tirer le lait ainsi que la fiche informative pour les employeurs et entreprises peuvent être téléchargées sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse. À part les langues nationales, la fiche informative pour les employeurs existe en anglais, la check-list pour les mères en albanais, anglais, espagnol, portugais, serbe/croate, tamoul et turc. En outre, une check-list concernant l'aménagement d'un lieu pour allaiter dans l'entreprise est disponible.

Un sondage a été effectué en 2018 parmi une centaine d'entreprises des secteurs alimentaire et pharmaceutique afin d'établir un bilan de la situation en matière d'allaitement côté employeurs. 21 % des questionnaires ont été retournés. On doit malheureusement partir du principe que les questionnaires ont été remplis avant tout par les employeurs qui sont déjà sensibilisés à ce sujet et qui ont pris des mesures correspondantes.

La moitié des entreprises ont déclaré de disposer d'au moins une salle d'allaitement. Le même taux de réponses affirmatives était enregistré pour la question si les futures mères sont informées avant l'accouchement sur la possibilité d'allaiter (ou de tirer le lait) sur le lieu de travail. Un tiers a indiqué que ce sont les mères qui doivent prendre l'initiative pour s'informer. Une entreprise sur trois a déclaré de s'engager de manière proactive pour améliorer la situation des mères allaitantes.

Afin de sensibiliser les entreprises encore davantage pour cette question, du matériel d'information de Promotion allaitement maternel Suisse et les brochures du Seco leur ont été envoyés. Les contacts ont d'ailleurs donné l'occasion de transmettre des informations et de mieux faire connaître les check-lists de Promotion allaitement maternel Suisse.

Collaboration avec une juriste

Depuis le début de 2018, Promotion allaitement maternel Suisse offre la possibilité de soumettre les questions relatives aux droits des mères allaitantes à une experte. Le soutien aux mères est ainsi renforcé. Cette manière de recevoir des conseils juridiques est très appréciée. La juriste donne également des indications à qui s'adresser si aucun accord avec l'employeur n'a pu être trouvé. Une centaine de questions ont déjà été traitées depuis le début de l'année.

Inscription pour informations

De nombreuses femmes cessent d'allaiter quand elles reprennent leur activité professionnelle, soit parce qu'elles ne connaissent pas leurs droits concernant l'allaitement à la place de travail, soit parce qu'elles pensent que les difficultés d'ordre organisationnel soient insurmontables. Avec l'inscription « Oui, j'aimerais en savoir plus sur l'allaitement maternel », Promotion allaitement maternel Suisse contribue à fournir des informations sur ce sujet à un grand nombre de mères. Les femmes sont invitées à s'inscrire auprès de Promotion allaitement maternel Suisse en indiquant leur adresse e-mail et la date de naissance. Avant la fin de leur congé de maternité, elles recevront des informations concernant la poursuite de l'allaitement après le retour à la place de travail et les bases légales, des check-lists pour se préparer, des feuilles d'information pour l'employeur ainsi que des adresses et liens utiles. Les femmes qui s'inscrivent avant ou juste après l'accouchement recevront un premier e-mail avec des informations relatives à l'allaitement maternel, aux possibilités de trouver du soutien et à mamamap.

Près de 140 mères ont profité de cette offre en 2018.



Motion « Les pauses d'allaitement rémunérées doivent être financées par le régime des allocations pour perte de gain »

La conseillère nationale Maya Graf a repris le problème du financement des pauses d'allaitement. Dans une motion parlementaire, elle a exigé que ces pauses soient financées par le régime des APG. À l'heure actuelle, les temps consacrés à l'allaitement sont financés intégralement par l'employeur. Il n'y a pas que les défis organisationnels qui constituent un obstacle aux pauses d'allaitement rémunérées : il y a aussi souvent les pertes financières subies par l'employeur. C'est pourquoi ce sont surtout les petites et moyennes entreprises qui verraient d'un meilleur œil les pauses d'allaitement rémunérées si elles étaient financées par le régime des APG. Rares sont les entreprises qui informent les futures mères non seulement de la possibilité de continuer d'allaiter leur enfant après la reprise du travail, mais aussi des dispositions légales en la matière. De nombreuses mères hésitent à faire valoir leur droit à des pauses d'allaitement rémunérées et à allaiter pendant leur travail aux frais de l'employeur. Il y a aussi beaucoup d'employeurs qui ne sont pas informés en conséquence ou qui ne souhaitent pas endosser cette responsabilité. La situation actuelle est donc insatisfaisante, ne correspondant ni aux attentes des employeurs ni à celles des mères qui allaitent pendant le travail.

Le Conseil fédéral a proposé le rejet de la motion pour les motifs suivants : l'utilité de l'allaitement et de son encouragement sont reconnus. Allaiter a une influence significative sur la santé de l'enfant et sur son développement. C'est pourquoi il est permis aux mères exerçant une activité lucrative après le congé de maternité d'allaiter sur leur lieu de travail. Le Conseil fédéral est d'avis que l'actuelle prise en charge des coûts générés par les pauses d'allaitement relève de la protection particulière du droit du travail et du devoir de protection général des employeurs à l'égard de leurs employés et non pas des tâches relevant du régime des APG.

Promotion allaitement maternel Suisse estime qu'un financement des pauses d'allaitement par le régime des APG contribuerait à un traitement plus équitable des mères qui souhaitent continuer d'allaiter après la reprise du travail.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

4. Surveiller les activités promotionnelles de l'industrie et intervenir si besoin est

Dans le cadre du Codex Panel, Promotion allaitement maternel Suisse surveille les activités de l'industrie d'aliments pour nourrissons. Elle entretient des contacts avec les fabricants dans le but de les inciter à respecter entièrement la protection de l'allaitement maternel lors de la commercialisation des préparations pour nourrissons.

Diverses réglementations concernant des restrictions de la publicité pour substituts du lait maternel sont actuellement en vigueur.

Loi sur les denrées alimentaires^{4,5}

La loi sur les denrées alimentaires est légalement contraignante. Selon l'ordonnance y relative, la publicité pour les préparations pour nourrissons dans le commerce de détail ainsi que la remise d'échantillons gratuits ou de produits à bas prix ne sont pas permis. Les annonces ne peuvent être placées que dans les publications spécialisées.

Code international⁶

Les recommandations du code international n'ont pas un caractère contraignant. Ils portent sur les « substituts du lait maternel, y compris les préparations pour nourrissons ; autres produits lactés, aliments et boissons, y compris les aliments de complément donnés au biberon, quand ils sont commercialisés ou présentés de toute autre manière comme appropriés, avec ou sans modification, pour remplacer partiellement ou totalement le lait maternel ; biberons et tétines ». Les fabricants sont tenus à ne pas proposer d'incitations financières ou matérielles au personnel médical dans le but de promouvoir des produits qui tombent dans le champ d'application du code.

Code de conduite suisse⁷

Le code de conduite suisse ne porte que sur les préparations pour nourrissons. Il contient des recommandations supplémentaires sans caractère contraignant. Au contraire du code international, le code suisse ne s'applique pas aux biberons et sucettes. Les illustrations montrant une mère qui donne le biberon à son enfant ne sont toutefois pas tolérées dans la publicité. Tout emballage doit porter la mention que l'allaitement est supérieur aux préparations pour nourrissons, et aucune image d'un nourrisson de moins de six mois ne peut figurer dans la publicité pour préparations de suite. Les donations en espèces ou en nature, directes ou indirectes, au personnel spécialisé sont interdites. Le code de conduite suisse a été signé sur une base volontaire par les membres de la Swiss Association of Nutrition Industries (SANI), l'organisation faîtière des producteurs d'aliments pour nourrissons.

Le code de conduite suisse est plus restrictif que la loi fédérale en vigueur. De plus, il propose des mesures concrètes, par exemple une liste des slogans publicitaires admis et non admis. Promotion allaitement maternel Suisse se félicite du dialogue avec les producteurs d'aliments pour nourrissons qui a lieu dans le cadre du Codex Panel (voir tableau synoptique). Elle y fait valoir les arguments en faveur de la promotion de l'allaitement maternel.

⁴ Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, art. 41 (RS 817.02)

⁵ Ordonnance du DFI sur les aliments spéciaux, art. 5 et 12 (RS 817.022.104)

⁶ OMS : International Code of Marketing of Breast-Milk Substitutes 1981

⁷ Code de conduite des fabricants concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons (état 2017)



Tableau synoptique des champs d'application des réglementations relatives aux restrictions publicitaires

	Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'OMS (1981)	Code de conduite des fabricants concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons (état 2017)	Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, art. 41 Ordonnance du DFI sur les aliments spéciaux, art. 5 et 12
Préparations pour nourrissons *	réglementé	réglementé	réglementé
Préparations de suite **	réglementé	pas de réglementation formelle	non réglementé
Biberons et sucettes	réglementé	pas de réglementation formelle	non réglementé
Tire-lait	non réglementé	non réglementé	non réglementé

Définitions selon l'Ordonnance du DFI sur les denrées alimentaires destinées aux personnes ayant des besoins nutritionnels particuliers (OBNP) du 16 décembre 2016 (état 1^{er} mai 2017) :

* Préparations pour nourrissons

Art. 5 Définition

La préparation pour nourrissons est une denrée alimentaire destinée à être utilisée par des nourrissons en bonne santé (enfants âgés de moins de 12 mois) pendant les premiers mois de leur vie et qui répond à elle seule aux besoins nutritionnels de ces nourrissons jusqu'à l'introduction d'une alimentation complémentaire appropriée.

** Préparations de suite

Art. 12 Définition

Une préparation de suite est une denrée alimentaire qui constitue le principal élément liquide d'une alimentation progressivement diversifiée pour :

- les nourrissons à partir de 6 mois lorsqu'une alimentation complémentaire appropriée est introduite, et
- les enfants en bas âge, âgés de 1 à 3 ans.

Codex Panel

Le respect des restrictions de la publicité est surveillé depuis 1995 par le Codex Panel, une commission paritaire dans laquelle sont représentés l'industrie et Promotion allaitement maternel Suisse. Chaque personne ou institution concernée par la protection de l'allaitement a le droit de dénoncer d'éventuelles infractions auprès du Codex Panel qui examinera ces cas.

En 2018, le Codex Panel a tenu deux réunions. Les cas de publicités ou formulations illicites ont régulièrement été signalés et traités. Neuf contestations ont été formulées auxquelles les entreprises concernées ont rapidement réagi. Dans un souci de ne pas limiter les mesures aux contestations, une marche à suivre a été définie pour informer de manière proactive et régulière le commerce de détail et le commerce en ligne.

Le problème que la publicité (licite) pour les préparations de suite est souvent confondue avec celle (illicite) pour les préparations pour nourrissons continue à

occuper le devant de la scène. Il sera intéressant de suivre la mise en œuvre des directives émises par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

D'autres sujets discutés par le Codex Panel :

- le renoncement à l'expression « complément pour biberon », étant donné que la commission de nutrition de la SSP recommande de donner les aliments de complément avec la cuillère et non pas sous forme liquide au moyen d'un biberon ou gobelet ;
- la modification de l'indication d'âge sur les aliments de complément à « dès le 5^e mois », l'indication « après 4 mois » pouvant prêter à confusion concernant le moment opportun pour introduire les aliments de complément ;
- la remise de cadeaux publicitaires portant le logo du producteur aux parents d'enfants de moins de six mois.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

5. Influencer sur les processus de décision

Promotion allaitement maternel Suisse positionne l'allaitement maternel comme un aspect important de la santé publique et s'emploie à ce qu'il soit ancré dans les stratégies et mesures cantonales et fédérales liées à la promotion de la santé et la prévention.

Lait de donneuses et banques de lait

Selon l'OMS, le lait de donneuses est la meilleure alternative au lait maternel. L'approvisionnement des prématurés en lait de donneuses n'est pourtant pas garanti dans toutes les régions de la Suisse et on déplore l'absence d'une réglementation juridique concernant l'utilisation de lait maternel. C'est ce que démontre l'étude «The Milk Gap»⁸, réalisée par Jacqueline Barin sur mandat de Promotion allaitement maternel Suisse. L'auteure y dresse un bilan des expériences faites dans notre pays en ce qui concerne les banques de lait et les pratiques d'échange de lait maternel. Sa conclusion : les banques de lait, qui d'ailleurs ne sont disponibles qu'en Suisse alémanique, poursuivent des pratiques très hétérogènes et elles connaissent parfois des pénuries de lait de donneuses. Les hôpitaux se voient confrontés à certains obstacles à la création de nouvelles banques de lait, dont notamment un manque de finances, d'infrastructures et de soutien. Les plateformes en ligne consacrées à l'échange de lait maternel présentent des informations très diverses et on constate l'absence d'une gestion qualité et de dispositions régissant la responsabilité. Ce sont donc les utilisatrices et leurs enfants qui supportent l'intégralité des risques liés à l'échange de lait maternel cru, non pasteurisé.

Promotion allaitement maternel Suisse préconise la création de conditions cadres standardisées pour la mise en place d'un réseau national de banques de lait destinées avant tout aux prématurés. De plus, le lait maternel devrait être désigné comme denrée alimentaire ou produit sanguin dans la loi.

Miapas

En 2018, Promotion allaitement maternel Suisse a participé aux réunions de Miapas. Ce projet de Promotion Santé Suisse et des partenaires nationaux encourage la santé des jeunes enfants. D'une part, on rédige et diffuse des données de base, des recommandations et des messages communs à l'adresse des spécialistes de la petite enfance. D'autre part, on sensibilise les décideurs du monde politique à l'importance de la promotion de la santé des jeunes enfants.

Newsletter

La newsletter électronique de Promotion allaitement maternel Suisse informe sur les actualités et différents thèmes liés à l'allaitement maternel et invite les intéressés à visiter le site internet. Au cours de l'année sous revue, quatre éditions ont été adressées à un large cercle d'intéressés.

Allaiter dans l'espace public

Il est permis d'allaiter partout dans l'espace public. En principe, il n'y a rien de plus naturel que d'allaiter en route, mais il s'agit au commencement d'un apprentissage aussi bien pour la mère que pour l'enfant. Il est donc souhaitable de parfois disposer d'un endroit calme et tranquille. Les espaces allaitement publics proposés par des magasins, des pharmacies, des bibliothèques, des restaurants, etc. s'y prêtent idéalement. L'application mamamap permet de les trouver rapidement et facilement.

L'application a été remaniée en 2017 et 2018 et adaptée au nouveau système iOS. De nouvelles adresses sont intégrées en continu sur mamamap. Le répertoire électronique gratuit contient entretemps près de 1300 espaces allaitement et est consulté environ 11 000 fois par mois.

⁸ Barin, J. The Milk Gap: Contextualizing Human Milk Banking and Informal Milk Sharing Practices and Perceptions in Switzerland. Promotion allaitement maternel Suisse, 2018.



mamamap.ch

Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2018



La semaine mondiale de l'allaitement maternel a eu lieu en Suisse du 15 au 22 septembre 2018 et était placée sous le thème « L'allaitement maternel : base pour la vie ».

Dans un monde rempli d'inégalités, de crises et de pauvreté, le lait maternel est particulièrement précieux. La nutrition, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté sont d'importants objectifs de développement durable des Nations Unies. L'allaitement est la base d'une bonne santé pour les bébés et les mères pendant toute la vie – également en Suisse. En plus d'être bon marché, le lait maternel est une composante essentielle d'une alimentation complète, bien digestible et saine. L'objectif de la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2018 était d'attirer l'attention sur le rôle que joue l'allaitement pour la nutrition, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté et de montrer les stratégies et domaines d'action pertinents (informer sur les contextes, ancrer la notion de l'allaitement comme base pour la vie, coopérer avec des individus et des organisations afin de multiplier l'effet, prendre des mesures pour promouvoir l'allaitement).

Promotion allaitement maternel Suisse a encore une fois pu compter sur la précieuse coopération de l'Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel, l'Association suisse des consultations parents-enfants, la Fédération suisse des sages-femmes, la Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique et La Leche League Suisse. Nous sommes très heureux que la Société Suisse de Pédiatrie est désormais représentée au groupe de travail.

La graphiste et illustratrice renommée Judith Zaugg a conçu les illustrations pour les cartes postales, les affiches et les jaquettes pour le carnet de santé. Près de 4200 cartes postales, 5700 affiches et 8600 jaquettes ont été distribuées.

Les organisations partenaires et des comités d'organisation locaux ont mis sur pied 133 activités sur les plans local et régional. La campagne a bénéficié du soutien financier apporté, entre autres, par Promotion Santé Suisse et Medela SA.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

6. Renforcer l'organisation

Promotion allaitement maternel Suisse assure le financement de ses activités opérationnelles grâce à une gestion des processus adaptée. Des structures souples du secrétariat et des organes contribuent à une utilisation efficace des ressources.

Conseil de fondation et bureau

Au cours de l'année sous revue, le conseil de fondation s'est réuni à deux reprises sous la direction d'Ursula Zybach. Il a notamment approuvé le rapport annuel et les comptes 2017 ainsi que le budget et la planification annuelle pour 2019. Le bureau a accompagné la direction opérationnelle et veillé à ce que les décisions du conseil de fondation soient exécutées. Il a tenu deux séances ordinaires en 2018.

Commission scientifique

La commission scientifique a pour mission de conseiller et soutenir le conseil de fondation, le bureau et la directrice de Promotion allaitement maternel Suisse. En 2018, elle s'est réunie à deux reprises sous la direction de Dr med. Katharina Quack Lötscher. La commission a élaboré des informations pour les pères, fixé les thèmes des colloques interdisciplinaires, revu et actualisé les contenus de brochures et du site internet.

La commission scientifique a en outre publié une prise de position au sujet de l'étude « The Milk Gap » et fait des propositions quant à la marche à suivre :

- désignation du lait maternel comme denrée alimentaire ou produit sanguin dans la loi suisse, en collaboration avec l'OFSP et l'OSAV ;
- création de banques de lait pour prématurés dans toutes les régions du pays, accompagnée par des projets de recherche et une analyse coûts-efficacité pour évaluer les bénéfices : projet d'un concept concernant les scénarios possibles en Suisse ;
- campagnes d'information sur les avantages du lait maternel et les risques liés à l'échange de lait non contrôlé.

Stage

Comme l'année passée, une étudiante de la filière Nutrition et diététique de la Haute école spécialisée bernoise a fait un stage auprès de Promotion allaitement maternel Suisse. Elle a traité plusieurs thèmes et a pu se faire une vue d'ensemble dans les domaines de l'organisation de symposiums et de la participation aux congrès. Après une courte période d'introduction déjà, elle a pu prêter main forte à l'équipe.

Refonte du site internet

Le site internet remanié, optimisé également pour les appareils mobiles, et la nouvelle boutique en ligne pour commander du matériel ont été largement utilisés. Plus de mille commandes ont été faites par le biais de la boutique en 2018 (www.allaiter.ch/shop).



3. FINANCES

Compte de résultat

en CHF	2018	2017
Recettes découlant de projets	102'180.00	155'754.20
Recettes découlant de matériel d'information	113'389.80	126'288.07
Subventions de fonctionnement	161'221.00	163'642.00
Total Produits d'exploitation	376'790.80	445'684.27
Dépenses pour projets	-58'350.53	-98'413.11
Dépenses pour matériel d'information	-29'652.09	-64'668.38
Charges de personnel	-163'342.06	-161'734.45
Autres charges d'exploitation	-47'145.68	-44'511.81
Amortissements et corrections de valeur sur les immobilisations corporelles	0.00	-3'469.40
Total Charges d'exploitation	-298'490.36	-372'797.15
Résultat d'exploitation	78'300.44	72'887.12
Produits financiers (intérêts bancaires)	128.85	144.40
Charges financières (frais bancaires)	-217.22	-237.62
Résultat de l'exercice avant flux de fonds de projet	78'212.07	72'793.90
Prélèvement du fonds de projet	0.00	0.00
Attribution au fonds de projet	-60'000.00	-50'000.00
Résultat de l'exercice en faveur du capital de fondation	18'212.07	22'793.90

Bilan au 31 décembre

ACTIF	en CHF	2018	2017
Trésorerie		504'819.17	413'931.70
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		7'808.40	13'437.10
Autres créances à court terme		0.00	0.00
Stocks		48'014.70	38'625.95
Actifs de régularisation		22'015.20	22'649.15
Total Actif circulant		582'657.47	488'643.90
Immobilisations corporelles		0.00	0.00
Total Actif immobilisé		0.00	0.00
TOTAL ACTIF		582'657.47	488'643.90
PASSIF	en CHF	2018	2017
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		31'193.38	27'820.83
Autres dettes à court terme		0.00	0.00
Provisions à court terme		15'000.00	0.00
Passifs de régularisation		6'911.65	9'482.70
Total Capitaux étrangers à court terme		53'105.03	37'303.53
Total Capitaux étrangers		53'105.03	37'303.53
Fonds de projet		170'000.00	110'000.00
Capital de fondation		341'340.37	318'546.47
Résultats de l'exercice en faveur du capital de fondation		18'212.07	22'793.90
Total Capitaux propres		529'552.44	451'340.37
TOTAL PASSIF		582'657.47	488'643.90

3. FINANCES

Rapport de l'organe de révision



VON GRAFFENRIED

TREUHAND

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la Promotion allaitement maternel Suisse, Kôniz

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Promotion allaitement maternel Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

Berne, le 14 février 2019 ge/stn

Von Graffenried AG Treuhand

Peter Geissbühler
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Michel Zumwald
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexes:

Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Von Graffenried AG Treuhand
Waaghausgasse 1, Postfach, CH-3001 Bern, Tel. +41 31 320 56 11, Fax +41 31 320 56 90

Soutien financier

Le financement de Promotion allaitement maternel Suisse repose sur plusieurs piliers :

- Comme nous assumons des tâches d'intérêt public et visant à améliorer la santé de la population, les pouvoirs publics financent une partie de nos coûts liés à des projets.
- Une autre partie des coûts liés à des projets est prise en charge par des donateurs et donatrices privés, des donateurs institutionnels et des fondations donatrices.
- Des entreprises de divers secteurs soutiennent certains projets. Cela représente pour elles une possibilité d'assumer leur responsabilité sociale. Il va de soi que ces entreprises n'ont aucune influence sur les projets et les informations transmises.

Les organisations et entreprises mentionnées ci-après ont soutenu Promotion allaitement maternel Suisse durant la période sous revue :

- Antistress SA
- ARDO
- Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire
- Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL)
- Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)
- Comité suisse pour l'UNICEF
- Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA
- Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
- Édition Careum
- EFFIK
- Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
- Fondation Larsson Rosenquist
- Hirslanden Baby
- Ligue suisse contre le cancer
- männer.ch
- Medela SA
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- Promotion Santé Suisse
- Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)
- Swiss Association of Nutrition Industries (SANI)
- Toppharm Pharmacies

Un soutien financier a été accordé par les cantons suivants :

Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Grisons, Jura, Neuchâtel, Saint-Gall, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Uri, Vaud, Zoug, Zurich

Promotion allaitement maternel Suisse tient à remercier tous les donateurs pour leur précieux soutien.



4. PERSPECTIVES

Les tâches mentionnées ci-après revêtiront une importance particulière au cours de l'année 2019 :

Mise en pratique de la stratégie

Les travaux de mise en pratique de la stratégie 2017 seront poursuivis. Le financement des activités opératives restera l'objectif prioritaire du conseil de fondation et du secrétariat.

Lait de donneuses et banques de lait

Les lacunes concernant l'accès aux banques de lait doivent être comblées – du moins pour les prématurés. Cela nécessite un large soutien par tous les acteurs de la société. De plus, il faut que les banques de lait soient plus grandes et réparties sur tout le territoire suisse. Une infrastructure fiable servirait à satisfaire les besoins des donneuses de lait tout comme ceux des utilisatrices. Selon l'avis de Promotion allaitement maternel Suisse, une condition préalable à cela est que le lait maternel soit désigné comme denrée alimentaire ou produit sanguin dans la loi. La création de banques de lait pour prématurés dans toutes les régions du pays doit être accompagnée par des projets de recherche et une analyse coûts-efficacité pour évaluer les bénéfices. Des campagnes d'information sur les avantages du lait maternel et les risques liés à l'échange de lait non contrôlé sont également nécessaires.

Brochure d'allaitement

La brochure sera remaniée en vue d'une réimpression en 2019.

Allaitement et travail

L'objectif prioritaire est de prolonger la durée de l'allaitement grâce à de meilleures conditions pour concilier allaitement et travail. Les employeurs doivent être sensibilisés à cette question. Le soutien aux travailleuses qui allaitent dépend de conditions cadres appropriées à l'entreprise. Promotion allaitement maternel Suisse va continuer d'une part à motiver les employeurs à soutenir les mères qui allaitent et de mettre à disposition l'infrastructure nécessaire, et d'autre part à informer les femmes sur leurs droits. Ces tâches sont facilitées par des réponses aux questions relevant de différents domaines ainsi qu'un

choix d'aide-mémoire et de check-lists qui se trouvent sur le site internet. L'offre des conseils juridiques sera poursuivie.

Publicité pour les préparations pour nourrissons

Promotion allaitement maternel Suisse s'investit pour que les recommandations de l'OMS concernant les restrictions de la publicité pour les préparations pour nourrissons soient mises en œuvre en Suisse.

Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2019

La semaine mondiale de l'allaitement maternel se déroulera en Suisse du 14 au 21 septembre sous le thème « Soutenez les parents, facilitez l'allaitement ! ». Promotion allaitement maternel Suisse mettra à disposition du matériel promotionnel pour les activités.

Colloques interdisciplinaires 2019

Le symposium de Zurich aura lieu le 29 août et sera consacré au thème « Le microbiome pendant la grossesse, l'accouchement et la période d'allaitement ». Des informations sur le colloque en langue française seront publiées sur le site internet.

Informers les parents sur le développement sain des enfants

Une grande majorité des parents dispose aujourd'hui de smartphones ou de tablettes. L'internet est utilisé au quotidien, indépendamment du sexe, de l'âge ou du niveau de formation. Des études pronostiquent que l'utilisation d'appareils mobiles va encore augmenter. La nouvelle application Parentu de l'association de parents « Eltern-PushApp » saisit cette opportunité pour transmettre aux parents des renseignements et des suggestions pour organiser la vie familiale au quotidien. Les textes au sujet de l'allaitement ont été rédigés par Promotion allaitement maternel Suisse.

Pères

La fréquence et la durée de l'allaitement maternel dépendent en grande partie du soutien que le père apporte à sa partenaire. Une attention particulière sera attribuée aux pères également au cours de l'année 2019.



ANNEXE

Membres fondateurs

Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL)

Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)

Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)

Comité suisse pour l'UNICEF

Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA

Croix-Rouge suisse (CRS)

CSS Assurance

Fédération des médecins suisses FMH

Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)

Helsana Assurances SA

La Leche League Suisse (LLL CH)

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Santé publique Suisse

Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)

La création de la fondation a été encouragée par la Société Suisse de Pédiatrie (SSP) et par l'Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE), une communauté d'intérêt ordinaire de l'ASI.

Conseil de fondation (toutes ad personam)

Présidente

* Ursula Zybach Ingénieur en technologie alimentaire diplômé EPF

Membres

PD Dr med. Nicole Bürki Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH

Annemarie Gluch Diététicienne diplômée ES

Eva Maria Jaag EMBA HSG, lic. phil. I

Prof. Dr med. Nicole Ochsenbein Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH

* PD Dr med. Katharina Quack Lötscher Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH, présidente de la commission scientifique

* Etiennette J. Verrey Ancienne présidente de la commission fédérale pour les questions féminines

Miriam Wille Sage-femme BSc, consultante en lactation IBCLC

* Membres du bureau

Commission scientifique (tous ad personam)

Présidente

PD Dr med. Katharina Quack Lötscher Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH

Membres

Prof. Dr med. Christian P. Braegger Médecin spécialiste en pédiatrie FMH

Prof. Dr med. Julia Dratva Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH

Prof. Silvia Honigmann Diététicienne diplômée HES

Verena Marchand Consultante en lactation IBCLC

Rahel Oberholzer (depuis mars 2018) Animatrice LLL, consultante en lactation IBCLC

Therese Röthlisberger Consultante en lactation IBCLC

Elisabeth Schneider-Feusi Infirmière puéricultrice

Dr med. Cora Vökt Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH, consultante en lactation IBCLC

Renate Wasem (jusqu'en mars 2018) Animatrice LLL

Miriam Wille Sage-femme BSc, consultante en lactation IBCLC

Secrétariat

Christine Brennan	Directrice
Judith Lucy	Assistante

Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2018

Dr med. Barbara Baur Cavegn (depuis avril 2018)	Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)
Christine Brennan	Promotion allaitement maternel Suisse
Luzia Felber	Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL)
Doris Keller	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Isabella Meschiari	La Leche League Suisse (LLL CH)
Dr med. Nicole Pellaud (depuis novembre 2018)	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Elisabeth Schneider-Feusi	Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)
Dr med. Monya Todesco (jusqu'en avril 2018)	Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)

Codex Panel

Promotion allaitement maternel Suisse

Prof. Dr med. Christian P. Braegger	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Christine Brennan	Promotion allaitement maternel Suisse
Dr med. Cornelia Conzelmann (jusqu'en avril 2018)	UNICEF Suisse
Katharine Haller (depuis avril 2018)	UNICEF Suisse
Doris Keller	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Elisabeth Schneider-Feusi	Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)
Simone Weider (depuis avril 2018)	La Leche League Suisse (LLL CH)

Swiss Association of Nutrition Industries (SANI)

Daniel Bärlocher	Bimbosan AG
Heike Kemnade	Milupa SA
Alexander Maier	Hipp GmbH & Co. Vertrieb AG
Andrea Mutter	Holle baby food GmbH
Marie-Hélène Pradon	Nestlé Suisse SA

Secrétariat

Dr Karola Krell, avocate	Swiss Association of Nutrition Industries (SANI)
--------------------------	--

Adresse

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87
CH-3007 Berne

Téléphone +41 (0)31 381 49 66
Fax +41 (0)31 381 49 67

www.allaiter.ch
contact@stillfoerderung.ch

Relation bancaire : Bank CLER, 4002 Bâle
CH28 0844 0731 9302 9001 8



Promotion
allaitement maternel
Suisse